



ADMINISTRATION MUNICIPALE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 DECEMBRE 2021

DELIBERATION N° 089 - 12- 2021 - Direction des Finances

AVANCE DE SUBVENTION SUR L'EXERCICE 2022- CCAS ET CAISSE DES ECOLES –

(« La Commission Finances, Développement Economique » a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents)

Le Maire certifie :

➤ que le compte-rendu de cette délibération a été affiché en Mairie le 22 DEC. 2021

➤ que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 26 Novembre 2021.

➤ que le nombre des membres en exercice étant de **39**,

Présents 29

Représentés 04

Excusés 0

Absents 6

Total des votes 33

Le Maire

P. SELLY

L'An Deux Mille Vingt et Un, le samedi 4 décembre à 9 heures, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni à la Salle de l'Echange de la Médiathèque de Antoine Louis Roussin, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

ETAIENT PRESENTS EGALEMENT :

MM. Ridwane ISSA – Marie Michèle MARIAYE - Augustin CAZAL – Valentine SERRANO - Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE - Jean Louis VITAL - Odile DAMOUR - Jean François CATAN - Sylvie PAYET – Eric NIOBE - Monique MARIMOUTOU TACOUN - Patrice BOULEVART - Sarah SALAH – ALY – Fara ARMOUGOM - Patrice ELLAMA – Vincent TERGEMINA – Charles André SAINT PIERRE - Ruddy VOULAMA – Evelyne GLENAC - Angélique PEDRE – Sophie AUDIFAX ép. LEBON - Jack TAVEL – Noëlle CHANE FAN - Fabienne BORNEO – Philippe LE CONSTANT - Jean Luc JULIE – Valérie DIJOUX

ONT DONNE PROCURATION : Eric CARITCHY à Monique MARIMOUTOU TACOUN - Marie Sabine SAUTRON à Sarah SALAH – ALY - Christelle HOAREAU à Marie Michèle MARIAYE - Patrick DALLEAU à Valérie DIJOUX

ABSENT EXCUSE :

ABSENTS : Anrifadjati TOILIBOU - Daniel SANDANON - Alicia HAYANO – Sabrina RAMIN – Axel BOUCHER – Hans DIJOUX –

Secrétaire de séance

Angélique PEDRE

Le Président rappelle à l'Assemblée qu'afin d'assurer la poursuite des services communaux au début de l'exercice 2022, il est important de leur allouer les crédits nécessaires garantissant la continuité du service public, dans l'attente du vote du Budget Primitif avant le 15 avril 2022.

Dans cette perspective, une avance sur subvention peut être accordée aux organismes paramunicipaux que sont le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et la Caisse des Ecoles (CDE) afin de leur permettre de faire face à certaines charges incompressibles, en particulier les charges de personnel, ainsi que certaines dépenses de fonctionnement courantes.

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°031-04-2021 du 08 avril 2021 relative au vote du budget primitif 2021 ;

Le Président propose à l'Assemblée :

1. D'accorder le versement au Centre Communal d'Actions Sociales et à la Caisse des Ecoles une avance sur subvention au titre de l'année 2022.

2. De fixer le montant de l'avance comme exposé ci-dessous :

Organismes bénéficiaires	Montant
CCAS	272 000,00 €
CAISSE DES ECOLES	470 555,00 €
Ch. de personnel : 370 000,00€ Autres dép. de fonct. : 100 555,00€	

3. D'autoriser l'inscription de cette avance en nos documents budgétaires 2022, étant entendu qu'elle ne préjuge en rien du montant définitif de la subvention qui sera votée au bénéfice de chaque organisme ;

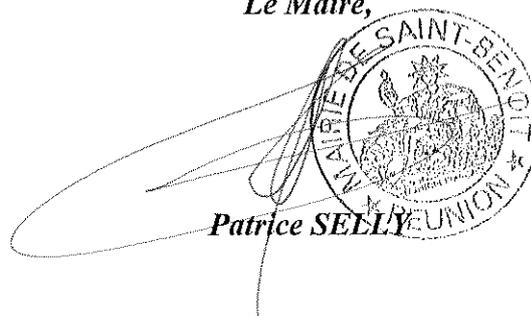
4. de l'autoriser à signer tous documents et actes relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Appelée à se prononcer, l'Assemblée après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les propositions du Président.

Fait à Saint Benoît les jour, mois et an que dessus.

L'ensemble des membres présents a signé.

Le Maire,



Patrice SELLY